

DÉVELOPPER L'OFFRE DE SOIN SUR LE TERRITOIRE

Contrat local de santé (CLS)

L'Agglo soutient la démographie médicale et l'offre de soins sur le territoire.

Le contrat local de santé (CLS) est la concrétisation du partenariat entre l'Agglo, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Ville de Saint-Lô, le département de la Manche, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de la Manche et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Côtes Normandes.



*Portrait de Fabrice
LEMAZURIER
©GUÉZOU*

Si la santé n'est pas une compétence obligatoire de notre intercommunalité, elle constitue une préoccupation des élus de Saint-Lô Agglo. Il convient, par ce contrat, de proposer de suivre la feuille de route élaborée sur la base d'un diagnostic local, construit en concertation avec les habitants et les acteurs locaux. Il s'agit notamment des professionnels de santé, des représentants des institutions et des associations, que nous tenons à remercier pour leur engagement.

Fabrice Lemazurier
Président de Saint-Lô Agglo



*Portrait de Alexandre HENRYE
©GUÉZOU*

Issu de la loi hôpital, patients, santé, territoires de 2009, le Contrat Local de Santé permet la rencontre entre le projet régional de santé de l'ARS et les aspirations des élus de Saint-Lô Agglo de contribuer à répondre aux priorités de santé identifiées sur le territoire.

Le Contrat Local de Santé est un outil au service d'une meilleure prise en compte de la santé dans les politiques publiques locales, avec comme principaux objectifs de déterminer les conditions environnementales favorables à la bonne santé de la population, réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé, renforcer la visibilité des actions locales de santé et en proposer de nouvelles.

Alexandre HENRYE

Vice-président en charge du tourisme et de la promotion du territoire

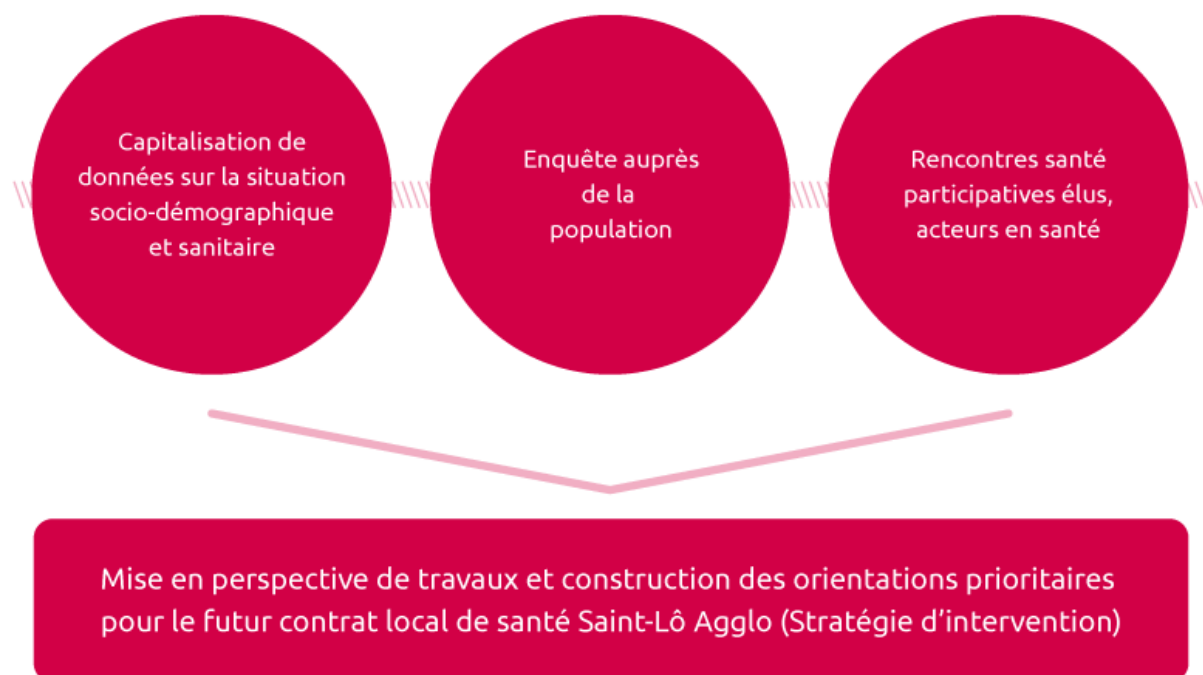
Son objectif

réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.
mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité.

Méthodologie d'élaboration

La stratégie d'intervention du contrat, déterminée sur la base des résultats du diagnostic, s'articule autour d'axes thématiques stratégiques déclinés en enjeux.

Le plan d'action du CLS contribue à répondre à ces enjeux, il a été élaboré à la suite d'ateliers de concertation mobilisant divers acteurs en santé (130 participations) intervenant sur le territoire de Saint-Lô Agglo.



infographie méthodologie d'élaboration CLS

Les résultats du diagnostic local de santé a conduit à identifier 5 thématiques prioritaires constituant les axes stratégiques du programme d'actions.

Ces 5 axes sont déclinés en enjeux de santé pour le territoire de Saint-Lô Agglo.

Axe 1 : l'accès aux soins et aux droits en matière de santé

valoriser les atouts du territoire auprès des professionnels et des étudiants en santé, les accompagner dans leur installation
favoriser le déploiement des dispositifs de délégation médicale (assistants médicaux, infirmiers en pratique avancée, infirmiers ASALEE...) sur le territoire
soutenir le déploiement d'une offre de télémedecine sur le territoire
faciliter l'accès aux soins des étudiants sans médecin traitant sur le territoire
créer/diffuser des supports d'information accessibles, compréhensibles pour tous facilitant l'appropriation des informations en santé
déployer des réunions d'information sur les dispositifs d'accès aux droits pour les acteurs de santé du territoire

Axe 2 : la santé mentale et le bien-être psychique

créer un conseil local de santé mentale
former les professionnels aux risques liés à la santé mentale
relayer sur l'ensemble du territoire la semaine d'information sur la santé mentale

Axe 3 : le « bien vieillir » et l'autonomie

expérimenter un dispositif de plateforme coordonnée de services et d'actions de prévention favorisant le « bien vieillir »
prévenir le risque d'épuisement de l'aidant
proposer un accompagnement aux usages numériques quotidiens adapté aux personnes âgées
promouvoir le dossier de liaison ville-hôpital adapté aux personnes âgées adossé au dispositif « mon espace santé »

Axe 4 : l'environnement, le cadre de vie et la santé

sensibiliser les professionnels de la petite enfance et de la parentalité aux risques liés à l'exposition à des substances nocives présentes dans les environnements intérieurs
identifier et recommander des aménagements adaptés au vieillissement de la population
contribuer à l'aménagement de cours d'écoles et d'établissements scolaires favorables à la santé des enfants et des jeunes
sensibiliser les populations à l'impact en santé des environnements
favoriser la pratique de la marche et du vélo auprès des habitants et des employeurs

Axe 5 : le parcours « prévention santé » tout au long de la vie

améliorer l'accompagnement des futurs ou jeunes parents
améliorer l'accompagnement à la parentalité autour du bien-être et des liens parents-enfants
encourager la démarche "Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté Inter-établissements" pour créer des parcours de prévention structurés en milieu scolaire
compléter les connaissances et les compétences des acteurs travaillant au contact des enfants et des jeunes
organiser des actions de prévention pour les jeunes menées par leurs pairs
relayer sur l'ensemble du territoire les campagnes de prévention
contribuer à l'émergence d'un parcours "nutrition santé"
favoriser la pratique du sport adapté, du sport sur ordonnance et la pratique de l'activité physique

CONTACT



SAINT-LÔ AGGLO À VOS CÔTÉS

Contact santé

70 rue du Neufbourg
50000 Saint-Lô

02 14 16 01 04

[Itinéraire](#)

[Courriel](#)



CONTACTEZ-NOUS

SAINT-LÔ AGGLO

70 rue du Neufbourg
50000 Saint-Lô
Lundi au jeudi
8h30-12h/13h30-17h30
Vendredi
8h30-12h/13h-17h
02 14 29 00 00